

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 24 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 SG 92 Convention de mise à disposition portant sur une subvention en nature pour l'Association pour la promotion de la gastronomie dans le cadre de l'organisation du salon de la Gastronomie des Outre-Mer et des cuisines du monde en janvier 2022.

M. Jacques MARTIAL, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de mise à disposition portant subvention en nature pour l'Association pour la promotion de la gastronomie, jointe en annexe, pour l'organisation du salon de la Gastronomie des Outre-Mer et des cuisines du monde en janvier 2022 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques MARTIAL, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention et les modalités de la convention de mise à disposition portant sur une subvention en nature pour l'Association pour la promotion de la gastronomie dans le cadre de l'organisation du salon de la Gastronomie des Outre-Mer et des cuisines du monde en janvier 2022.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO